



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2022-13

**Nombre de représentants
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29
présents : 8
pouvoirs : 11**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars à 17h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez.

Date de la convocation de la réunion : 25 février 2022
Date d'envoi des rapports : 25 février 2022

PRESENTS :

*Mesdames Valérie ABADIE-ROQUES, Isabelle BAILLET-SUDRE, Marine CENSI, Dominique GOMBERT, Florence PHILIPPE, Christine PRESNE, Emilie SAULES-LE BARS,
Messieurs Joseph DONORE, Yves MAZARS, Jean-Philippe SADOUL, Nicolas WÖHREL.*

Absents ayant donné POUVOIR :

*Madame Michèle BUESSINGER à Monsieur Joseph DONORE
Madame Martine BACHELET à Monsieur Nicolas WÖHREL
Monsieur Eric CANTOURNET à Monsieur Yves MAZARS
Madame Graziella PIERINI à Monsieur Joseph DONORE
Madame Gisèle RIGAL à Madame SAULES-LE BARS
Madame Sylvie TAQUET-LACAN à Monsieur Yves MAZARS
Madame Régine TAUSSAT à Mme Dominique GOMBERT*

Absents excusés :

*Mesdames Monique ALIES, Sylvie BOUCHAUD, Geneviève CAMBON, Corinne COMPAN,
Gulistan DINCEL, Francine LAFON, Nathalie PUEL, Karine ORCEL,
Messieurs Claude ASSIER, Arnaud COMBET, Jean VALADIER.*

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

**Lignes Directrices de
Gestion – Avancement de
grade**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 6,
Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019, notamment son article 30 modifiant la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984,
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, notamment son article 14 précisant que les Lignes Directrices de Gestion relatives à l'avancement de grade sont établies par l'autorité territoriale.



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 place Sainte-Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Considérant la convocation régulière des membres du comité syndical le 25 février 2022, aux fins de réunion du comité syndical du syndicat mixte du CRDA le 03 mars 2022, à 17h30, Considérant les rapports adressés le 03 mars 2022,

Déposé en Préfecture le

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Adopte les Lignes Directrices de Gestion relatives à l'avancement de grade des agents du Conservatoire conformément à l'annexe jointe à la présente .**

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme*

La première vice-Présidente,



Dominique GOMBERT

Sens des votes :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote :

0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Lignes Directives de Gestion - Avancement de grade

.....
Date de décision: 03/03/2022

Date de réception de l'accusé 09/03/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20220303_13

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20220303-20220303_13-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Delib_13_Lignes_Directives_Gestion.pdf (99_DE-012-251200986-
20220303-20220303_13-DE-1-1_1.pdf)

**LIGNES DIRECTRICES DE GESTION AVANCEMENT DE GRADE
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON**

DELIBERATION N° EN DATE DU
TAUX D'AVANCEMENT APPLICABLES

ETUDE ACCES AU GRADE DE

DATE :

NOM DE L'AGENT :

CRITERES COMMUNS A TOUS LES GRADES CATEGORIE A, B et C

Tableau général

CRITERES	POINTS MAXIMUM	MODALITE	PTS ATTRIBUES
Ancienneté	29 pts catégorie C 25 pts catégorie B et A	L'ancienneté retenue est celle acquise dans des fonctions équivalentes tant dans le secteur public que privé par année par année depuis les conditions d'avancement	1 pt + 1 pt
Formation	10	par jour de formation – sur les 5 dernières années VAE en cours ou tentée :	1 pt 2 pts
Concours et examen professionnel	10	par présentation à l'examen ou concours avérée dans la limite de 3 tentatives si admissible à l'oral si admis	1 pt + 1 pt + 10 pts
Diplômes	5	Diplôme de niveau 3 : inférieur bac Diplôme de niveau 4 : bac et bac+2 Diplôme de niveau 5 et 6 : jusqu'à bac + 4 Diplôme de niveau 7 : bac+5 et +	1 pt 2 pts 4 pts 5 pts
Fonctions	46 pts catg C 50 pts catg B et A	Fonctions selon tableau (1) - pts catégorie C - pts catégories A et B Avis motivé	36 pts 40 pts 10 pts
TOTAL	100		

EVALUATION PROFESSIONNELLE FONCTIONS		Expert 4 pts	Maîtrise 3 pts	Acquis 2 pts	En cours d'acquisition 1 pt
Manière de servir	Compétences dans les missions confiées (*)				
	Autonomie				
	Efficacité dans l'emploi				
	Sens du service public				
Comportement	Implication				
	Communication				
	Esprit d'équipe				
Capacités d'évolution	Adaptabilité				
	Prise d'initiative, force de propositions				
	Capacité à manager (1)				
TOTAL PAR NIVEAU					
TOTAL GENERAL FONCTIONS (à reporter dans tableau général ci-dessus)					

*Missions inscrites dans la fiche de poste - attribution des points par mission et calcul de la moyenne inscrite dans le tableau des fonctions

(1) catégorie C non concernés